

PREFECTURE CORREZE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 4 - OCTOBRE 2010

SOMMAIRE

Préfecture de la Corrèze

Secrétariat général		
Arrêté N°2010279-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Lafarge	2,	
directeur des relations avec les collectivités locales		1



PREFECTURE CORREZE

Arrêté n °2010279-0002

signé par Zabulon Alain, préfet de la Corrèze le 06 Octobre 2010

> Préfecture de la Corrèze Secrétariat général

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lafarge, directeur des relations avec les collectivités locales

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,

Arrête:

- **Art.1.** Délégation est donnée, à compter de ce jour à Mme Claudine Lafarge, directeur des relations avec les collectivités locales, à l'effet de signer, à l'exclusion des arrêtés et actes comportant décisions, les pièces et documents qui relèvent des attributions de sa direction.
- **Art.2.** Délégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives et pour tous documents d'ordre intérieur à l'administration n'ayant ni valeur juridique de décision (transmission, demandes d'avis...), ni valeur d'instruction à :
- Mme Asmaa El Ouafi, attachée, chef du bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité (DRCL 1).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Asmaa El Ouafi, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène Pierrard, attachée, adjointe au chef de bureau – section intercommunalité, fonction publique territoriale, contentieux (DRCL 1),

- Mme Marie Vallet, attachée, chef du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire (DRCL 2).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Vallet, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Chantal Geneste, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau – section interventions territoriales et économiques – et par Mme Nicole Fargeas, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de bureau – section dotations, contrôle budgétaire.

- Mme Françoise Godé, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et du cadre de vie (DRCL 3). En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Godé, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Sandrine Pébère, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau – section installations classées et environnement – et par M. Jean-Michel Soulier, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau – section urbanisme et tourisme (dont contrôle de légalité).

En cas d'absence ou d'empêchement des uns ou des autres, la délégation sera exercée par l'un ou l'autre des chefs de bureau présents.

- **Art. 3.-** L'arrêté préfectoral du 31 août 2010 donnant délégation de signature au directeur et à des personnels de la direction des relations avec les collectivités locales est rapporté.
- **Art. 4.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article d'exécution.

Tulle, le 6 octobre 2010

Alain Zabulon